

**Offre spéciale**  
**PROFITEZ D'UN MOIS GRATUIT**  
Du 11 septembre au 15 novembre 2024 inclus

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

APRIL vous offre 1 mois gratuit sur [www.april.fr](http://www.april.fr) :

**1 mois offert sur votre cotisation  
complémentaire santé du particulier et professionnelle  
pour toute nouvelle souscription en ligne  
conclue entre le 11 septembre 2024 et le 15 novembre 2024 inclus**

Cette réduction sera directement appliquée sur votre appel de cotisation le 1<sup>er</sup> mois plein suivant la prise d'effet du contrat.

## LES PRODUITS CONCERNÉS

### ● Santé du Particulier

- APRIL Tranquillité Santé
- APRIL Santé Zen
- APRIL Santé Globale +

### ● Santé Professionnelle

- Santé PRO APRIL

## LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour les produits de la gamme « Santé du Particulier », la réduction est accessible aux adhérents qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- exerçant une activité non salariée
- âgés de plus de 58 ans
- exerçant dans la Fonction Publique d'Etat / Hospitalière / Territoriale
- ayant le statut de Frontalier Suisse (c'est-à-dire ayant leur résidence principale en France mais exerçant sur le territoire Suisse)
- exploitants agricoles

Contrats gérés par APRIL Santé Prévoyance, co-conçus et assurés par :

**QUATREM, Société du groupe Malakoff Humanis** : APRIL Tranquillité Santé, APRIL Santé Globale +, Santé Pro APRIL // **Mutualia Alliance Santé** : APRIL Santé Zen.